

DOMAINE DE LA FONTAINE

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du jeudi 07 décembre 2017

Début de l'AG à 19h30

Nombre de présents ou représentés à cette Assemblée Générale : 119

ABI CHANINE - GAULIN	CROMBEZ	GLORIEUX	LEGRAND	PORTE
BAILLEUL	DAUCHEZ	GODET	LE GUERNIC	PROVENCE
BARBA	DAVOUST	GONCE	LEPLATRE	RAOUL
BERETTI	DEGOY	GONNEAU	LONDICHE	REY
BERTRAND	DELIGNY	GUINAMARD	LORENZO - VALMASEDA	RIES
BESCOND	DELOS	HARROIS	MAIRE	ROULOT
BESSETTE	DE MONTGOLFIER	HAUDIQUET	MALASKI-LACROIX	ROUXEL
BESSIERES	DENARIE	HENRY	MARTINEAU	SAFADI
BOUBERT	DES COURTILS	HOUSSIN	MARTINET	SANGSTER
BOUFLET-THIME	DESGRANGES	JACQUET	MATTHEWS	SCHUBERT
BOUTONNET J.	DESVOYES	JAEG	MEHU	SCHUTZE
BOUTONNET P.	DI PAOLO	JAFFRE	MELLOUL	SENECHAUT
BRUAS	DORNE	JALON	METENIER	SOUGEY
CARRON	DREVN	JOHNSON	MOINE	SUGDEN
CASSIN	DUBOIS	KARABOGHOSSIAN	MOREAU	TANGUY
CAU-GERVAIS	DUPIN	KHOSLA	MORTON	TARANDO
CEZANNE	DUPONT	LACOMBE	NIVET	THOMAS
CHARLES GÉRARD	EURIEULT	LACROIX-BRIGAND	NOYON	TIERCELIN
CHARLES MICHEL	FAVIER	LAIGNEAU	PACAUD	TREGUIER - FILLIETTE
CHAVELAS	FLORENT	LANCELEUR / ROUSSEAU		PARIS VALIERE
CLAUDE	FORTIN	LAROCHE-BRICHARD	PARRY JP	VENENCIE
COHN / BERNARD	FOURNIER	LASCOUX	PERRIER	WINTER
COMMANDRE	GAUDERLOT	LASSALLE	PFAHL	ZUR BRÜGGE
CROLY-LABOURDETTE	GAULTIER	LEFORT	PLATHEY	

Nombre d'absents et non représentés à cette Assemblée Générale : 11

BOUCHEZ	GORSE	MOREL	WHATLEY
KAMA-SIGLIANO	POULARD	ZAJAC	BURG
LOUVET	SEGRERA	BRUNIE /succession GAUTHIER	

Note : M. BRUNIE (partie de l'indivision BRUNIE / Succession GAUTHIER) était présent à l'AG mais ne pouvait pas voter car il n'était pas mandaté par la succession GAUTHIER.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Généralités et rappels
2. Rapport d'activités du Conseil Syndical du 01/10/2016 au 30/09/2017 et projets 2017/2018
3. Compte d'Exploitation
4. Bilan au 30/09/2017
5. Examen et mise au vote des motions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale
6. Questions - Réponses sur les sujets soumis au moins 8 jours avant la date de l'AG. Ces sujets doivent donc nous parvenir avant le 25 novembre 2017. Ils ne sont pas soumis à un vote.
7. Fin de l'Assemblée Générale – suivie d'un pot de l'amitié.

DOMAINE DE LA FONTAINE
Compte Rendu de l'Assemblée Générale du jeudi 07 décembre 2017

1. Généralités et rappels

Utilisation des appareils de jardin à moteur :

Arrêté municipal du 19 juillet 1994 et ses additifs du 2/6/97 et 5/5/99 :

" L'usage des tondeuses à gazon, souffleuses, scies à moteur, tronçonneuses et tout appareil à moteur est autorisé sur le territoire de la commune :

- du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis non fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les jours fériés hors dimanche de 10h00 à 12h00

Pas de tondeuse ni d'appareil à moteur le dimanche.

Les propriétaires doivent en informer toute personne employée pour des travaux de jardinage.

Dépôt des poubelles et végétaux :

(Voir convocation de l'AG)

Élagage des arbres privatifs :

(Voir convocation de l'AG)

Adresse du site Internet du Domaine : www.domainedelafontaine.org

Il est rappelé que le site du Domaine, qui est géré par Michel Harrois, permet de consulter :

- Les convocations et les comptes-rendus de toutes les assemblées générales depuis 2003
- Les Statuts de l'Association Syndicale et le Cahier des Charges
- Les documents administratifs confidentiels à remplir par les nouveaux propriétaires
- Le carnet d'entretien du Domaine
- Les Règlements du Tennis et de la Piscine

2. Rapport d'Activités du Conseil Syndical 2016/2017 et projets 2017/2018

Prévisions d'ouverture de la piscine :

Du 1er juin au 31 août : 12h00 - 20h30 (du lundi au vendredi).
11h00 - 19h30 (les samedis, dimanches et jours fériés).

Du 1er au 9 sept : 12h00 - 20h00 (tous les jours de la semaine).

Du 10 au 23 septembre 12h00 - 19h00 (tous les jours de la semaine).

(Pour tous les autres points, voir la Convocation à l'AG)

3. Compte d'exploitation

(Voir la Convocation à l'AG)

4. Bilan au 30 septembre 2017

(Voir la Convocation à l'AG)

DOMAINE DE LA FONTAINE

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du jeudi 07 décembre 2017

5. Motions soumises à l'approbation de l'AG du 07 déc 2017

Majorités requises pour les motions présentées à cette AG :

Motions « Révision 1 des Statuts » et « Cession à Mr. Godet »: « les décisions seront prises par les propriétaires détenant les 2/3 des fonds et les 2/3 des voix (voir article 13 § 3 & 4 des statuts). Il faudra donc $130 \times 2/3 = 87$ OUI pour cette motion.

Toutes les autres motions : majorité simple (voir article 13 § 1 des statuts).

Rappel : seuls les votes « pour » et « contre » seront pris en compte pour déterminer la majorité. Les abstentions sont considérées comme non votants.

Motion A. Compte rendu d'activités de l'exercice écoulé

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le compte rendu d'activités présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

Vote : Motion Approuvée

- OUI à l'unanimité

Motion B. Rapport financier

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le rapport financier présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

Vote : Motion Approuvée

- OUI à l'unanimité

Motion C. Affectation du résultat net d'exploitation

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle l'affectation du bénéfice d'exploitation de 2016/2017 (53 219 €) en augmentation de nos réserves ?

Vote : Motion Approuvée

- NON : 2 KHOSLA MELLOUL
- OUI : 117

Motion D. Budget prévisionnel 2017/2018

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le budget prévisionnel d'exploitation 2017/2018 ci-joint ? Voir le rapport compte d'exploitation, dernière colonne de droite (Budget 2017/2018)

Vote : Motion Approuvée

- Abstentions : 2 DES COURTILS ROULOT
- NON 1 MELLOUL
- OUI 116

DOMAINE DE LA FONTAINE

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du jeudi 07 décembre 2017

Motion E. Charges Trimestrielles

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le montant des charges trimestrielles normales de fonctionnement de 275 € par trimestre pour les échéances de l'année 2018 (janvier, avril, juillet, octobre) ?

Vote : Motion Approuvée

- Abstentions : 1 RAOUL
- NON : 6 DAUCHEZ LAIGNEAU MELLOUL
DES COURTILS LEFORT ROULOT
- OUI : 112

Motions F1 et F2 : Election de 2 membres du Conseil Syndical

Explications : Le Conseil Syndical est renouvelé par tiers chaque année. La durée d'un mandat est de 3 ans.

	Début mandat	Fin mandat	Remarques
Michel MOREAU	2016	2019	
Catherine GONNEAU	2016	2019	
Maurice GUINAMARD	2015	2018	
Olivier BRUAS	2015	2018	
Henri PFAHL	2014	2017	poste 1 à pourvoir – se représente
Marc PROVENCE	2014	2017	poste 2 à pourvoir – se représente

Question : L'assemblée Générale, après avoir pris acte des candidatures, élit 2 nouveaux membres au Conseil Syndical parmi les candidats qui se déclareront lors de l'Assemblée Générale.

Vote : Henri PFAHL et de Marc PROVENCE réélus

- Abstention : 1 JALON
- OUI : 118

Motion - Révision 1 des Statuts de l'ASL

Question : L'Assemblée Générale accepte-t-elle la révision des Statuts suivant révision 1 du 07 décembre 2017 ? (Texte consultable sur le site du Domaine : www.domainedelafontaine.org)

Explications : Les anciens Statuts du Domaine de La Fontaine datent de l'origine de la résidence (1983) et doivent être révisés, suivant la recommandation très forte des Services Publics de mettre à jour tous Statuts anciens (le Pré Saint Nom et toutes les résidences de St-Nom de taille et d'âge similaires à la nôtre l'ont déjà fait)

Buts de cette révision des Statuts :

- mise en conformité avec les lois en vigueur
- suppression des références au promoteur Bréguet, société par ailleurs dissoute.
- précisions sur les modalités de fonctionnement
- extension des l'objet de l'ASL au cas d'une acquisition ou d'une cession d'équipement commun (article 6)
- mise en cohérence des pouvoirs du Conseil Syndical avec l'objet de l'ASL (article 21)
- Règles de Majorité aux votes : ajout du cas d'un projet de distraction ou de réintégration d'un lot privatif
- Ajout du paragraphe « Distraction » (obligation légale d'inclure ce cas dans les Statuts). Les conditions sont telles que ce cas ne pourrait se produire que si la piscine et les tennis venaient à fermer définitivement (voir article 30)

Vote : Statuts révision 1 approuvés à l'unanimité

- OUI à l'unanimité

DOMAINE DE LA FONTAINE

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du jeudi 07 décembre 2017

Motion - Cession à Mr Godet de sa montée de garage – 16, rue Verlaine

Question : L'Assemblée Générale autorise-t-elle l'ASL :

- à engager la cession de la montée de garage du 16, rue Verlaine au propriétaire de la parcelle AI71 (M. Godet, 16, rue Verlaine)
- à déléguer au Conseil Syndical la définition du prix de cession
- à déléguer au Conseil Syndical le soin de modifier les annexes 1 et 2 des Statuts révision 1 pour faire figurer cette cession

Vote : Motion approuvée

- Abstentions : 2 CROLY-LABOURDETTE HAUDIQUET
- NON : 0
- OUI : 117

Motion Tréguier - Projet de réalisation d'un portail coulissant avec muret - Maison de type Frêne au 13, rue Stéphane Mallarmé

Question : l'Assemblée Générale accepte-t-elle la réalisation d'un portail coulissant avec muret au 13 rue Stéphane Mallarmé, TREGUIER ?

Vote : Motion approuvée

- Abstentions : 1 MARTINET
- NON : 0
- OUI : 118

Motion LANCELEUR – ROUSSEAU - Création d'une ouverture pour une fenêtre dans une maison « Frêne » au n°8 rue Colette, parcelle AI127.

Question : l'Assemblée Générale accepte-t-elle la création d'une fenêtre dans une maison de type « Frêne » au n°8 rue Colette, chez Mr Lanceleur et Mme Rousseau ?

Vote : Motion approuvée à l'unanimité.

- OUI à l'unanimité

DOMAINE DE LA FONTAINE

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du jeudi 07 décembre 2017

Les signatures :

		Signatures
Olivier BRUAS		
Catherine GONNEAU		
Maurice GUINAMARD	Président	
Michel MOREAU		
Henri PFAHL	Trésorier	
Marc PROVENCE		
Jacques DAUCHEZ	Scrutateur/ Scrutatrice	